

DELIBERATION N°67/2011

**ATTRIBUTION DE MARCHÉ POUR DES PRESTATIONS DE MAITRISE
D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION
PROGRAMME FACE 2011-2012**

LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le Code des Marchés Publics, notamment ses articles 26 et 28;
- VU** la délibération n°56-06 du 31 mars 2006 portant délégation d'attributions au Bureau du Conseil Général ;
- VU** le budget territorial 2011 voté le 29 mars 2011;
- Sur** le rapport de son Président,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIIT :**

Article 1 : Le Conseil Exécutif Territorial décide :

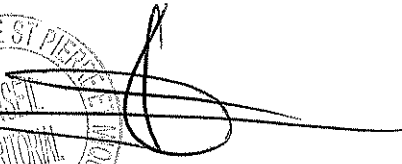
- ✓ d'attribuer le marché pour des prestations de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'électrification – programme FACE 2011/2012 à la société INGENIERIE DES ILES pour un montant de 129 300 €.
- ✓ d'autoriser son Président à signer les actes nécessaires à la conclusion du marché.

Article 2 : Le Conseil Exécutif Territorial précise que la dépense sera imputée au chapitre 23, nature 23153, fonction 68 du budget.

Adopté

5 voix pour
0 voix contre
0 abstention(s)
Membres du C.E : 8
Membres présents : 5
Membres votants : 5

Le Président,



Stéphane ARTANO.



SAINTE-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le
- 5 AVR 2011



DTAM

Conseil exécutif du 1^{er} avril 2011

RAPPORT DU PRÉSIDENT

PRESTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – PROGRAMME FACE 2011-2012

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre et Miquelon le marché à passer avec la société Ingénierie des Iles pour les prestations de maîtrise d'œuvre des travaux d'électrification du programme FACE 2011-2012.

1) NATURE ET ETENDUE DES BESOINS A SATISFAIRE

La Collectivité s'est engagée depuis plusieurs années dans un programme pluriannuel d'enfouissement et de renforcement des réseaux de distribution électrique, afin d'améliorer la fiabilité du réseau et de respecter les normes françaises.

Chaque année la Collectivité reçoit du FACE (fonds d'amortissement des charges d'électrification) une dotation pour la réalisation d'une tranche de travaux. Cette dotation représente 78 % du montant des travaux subventionnés.

Dans la continuité des opérations engagées les années antérieures, une nouvelle tranche sera réalisée en 2011-12. Le montant des travaux sera arrêté lorsque la dotation FACE sera connue.

Sans attendre, il est nécessaire de procéder aux études sur la base des priorités définies en relation avec EDF, afin d'être en mesure de lancer les consultations d'entreprises au plus tôt et d'engager les travaux dès le début de la bonne saison.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la tranche 2011-2012 a donc été lancée.

2) CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

La consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché comporte une tranche ferme et deux tranches conditionnelles pour permettre un engagement des études en fonction de la mise en place des budgets.

3) DEROULEMENT DE LA CONSULTATION ET REMISE DES OFFRES

3.1 – Consultation

L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 07 décembre 2010 aux radios locales RFO et Radio Atlantique pour diffusion ainsi qu'à l'Écho des Caps pour publication. Il a été également adressé pour affichage au Conseil Territorial, à la Préfecture et aux mairies de Saint-Pierre et de Miquelon.

La remise des offres a été fixée au 10 janvier 2011.

3.2 – Ouverture des plis

Un pli a été déposé dans les délais au secrétariat du Conseil Territorial. Ce pli a été remis par Ingénierie des Iles.

L'enveloppe a été ouverte le 18 janvier 2011 en commission des marchés.

Tous les renseignements demandés au règlement de la consultation ont été fournis par le candidat.

Montant de l'offre :

Candidat		Montant
<u>Ingénierie des Iles</u>	Tranche ferme	23 509,00€
	Tranche conditionnelle 1	38 364,77€
	Tranche conditionnelle 2	67 426,23€
	Total	129 300, 00 €

La commission des marchés a demandé de procéder à l'analyse de l'offre.

3.2 – Analyse de l'offre – Choix de l'attributaire

3.3.1 – Valeur technique

Le candidat a fourni une note méthodologique, une présentation de l'entreprise et de ses moyens, ainsi qu'une liste de références. Ce bureau d'études a mené par le passé un certain nombre d'études identiques et a été notamment chargé de la maîtrise d'œuvre des programmes FACE antérieurs. Ingénierie des Iles a donc les qualités requises pour mener à bien cette mission.

3.3.2 – Prix des prestations

L'offre présentée par le candidat est conforme à l'estimation indiquée par le conducteur d'opération lors de l'ouverture des plis (132 000 €).

3.3.3 – Choix de l'attributaire

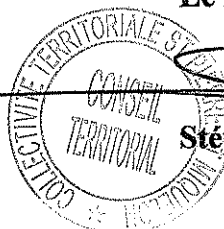
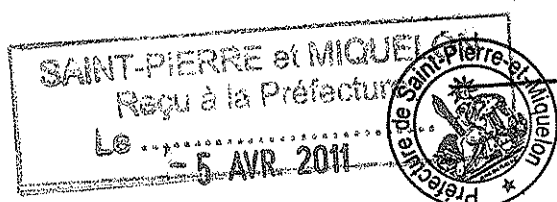
La commission des marchés du Conseil Territorial s'est à nouveau réunie le 09 mars 2011 et au vu de l'analyse de l'offre, a décidé de retenir l'offre d'Ingénierie des Iles.

4) CONCLUSIONS

En conséquence, il est proposé à la signature de M. le Président du Conseil Territorial le présent marché à passer pour la maîtrise d'œuvre des travaux du programme FACE 2011-2012 avec Ingénierie des Iles pour un montant de 129 300 €.

Les crédits étant disponibles au budget 2011 – je vous invite à m'autoriser à signer le marché correspondant à la maîtrise d'œuvre des travaux du programme FACE 2011-2012 avec Ingénierie des Iles pour un montant de 129 300 €.

Le Président,




Stéphane ARTANO